

FORMATION CONTINUE
LA MÉDIATION ADMINISTRATIVE
7 et 8 juin 2019

Objectifs :

- Appréhender le conflit administratif comme une opportunité
- Détecter le potentiel transformatif engendré auprès des Parties
- Apprendre le contexte et les particularités de la médiation administrative
- Observer, analyser et anticiper les blocages en médiation administrative
- Se positionner comme médiateur administratif confirmé
- Maîtriser les ressorts et mécanismes de la médiation administrative

Programme :

JOUR I - CONTEXTE GENERAL DE LA MÉDIATION ADMINISTRATIVE

Contexte historique, international et national
Approche transversale des conflits par l'outil de la médiation
Présentation et particularité de la médiation administrative
Typologies et cadres juridiques de la médiation administrative
Acteurs de la médiation administrative

JOUR II- PROCESSUS DE MÉDIATION ADMINISTRATIVE

Les 4 étapes du processus
Les techniques de médiation administrative
Les compétences particulières du médiateur administratif
Les difficultés rencontrées en médiation administrative
L'issue de la médiation administrative

Méthode :

Enseignement interactif dispensé en présentiel et par e-learning par une enseignante praticienne de la médiation administrative et civile. Mises en situation, apprentissage au savoir être et faire des techniques

Public et pré-requis : Médiateur/Médiatrice formé.e ou en formation

Intervenant : Singla Laure

Prix : Adhérents ANM Autres : € € si prise en charge

Pour tous renseignements : formations@anm-mediation.com

Pour vous inscrire : <http://www.anm-mediation.com/formations/agenda/>

Laure Singla

Ancien chargée de mission, docteur en droit, expert indépendant rattachée CRIDEAU-CIDCE, Laure a pu observer dans ses activités professionnelles que l'approche transversale des contentieux dans des secteurs d'activité complexes et très techniques de l'environnement, de la construction et de l'urbanisme, doit reposer sur une autre vision du règlement des différends, à travers notamment l'utilisation de l'outil de médiation.

Son expérience et ses réflexions l'ont poussé à fonder un cabinet, conjuguant ses compétences juridiques et techniques avec deux outils juridiques de gestion sécuritaire anticipative des risques qui sont la médiation professionnelle et le management juridique des risques.

Formée aux pratiques québécoises et anglo-saxonnes de la négociation raisonnée et de la médiation transformative, Laure a adapté cet outil à la stratégie de gestion sécuritaire anticipatif des conflits dans les blocages inter-services de l'administration (tous services) et entre l'Administration et les citoyens.

Elle est médiateur conventionnel et de justice près les juridictions judiciaires et administratives, expert national membre CNEJE (Cie Nationale des Experts de Justice en Environnement) et international auprès du PNUE , et membre fondateur du CEMJA (Conseil des Experts et Médiateurs devant les Juridictions Administratives)